



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel

Administration Communale de
MOLENBEEK-SAINT-JEAN



Gemeentebestuur van
SINT-JANS-MOLENBEEK

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2014

Interpellation déposée par Monsieur Youssef Lakhroufi, Conseiller communal, relative au dispositif Ramadan.

Interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban, Conseiller communal, concernant les heures d'ouverture des commerces durant la période du mois de Ramadan.

M. le Président :

Je propose que l'on joigne l'interpellation de Monsieur Jamal Ikazban, le point numéro 39, à l'interpellation déposée par Monsieur Lakhroufi qui sont toutes deux relatives au Ramadan.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président.

Les problèmes de circulation engendrés par l'affluence des personnes réalisant leurs achats peu avant la rupture du jeûne principalement dans le centre de la Commune constituent un point de tension et ont nécessité que la Commune mette en place un dispositif spécifique durant cette période afin de régler une partie du problème. Contrairement aux années précédentes, un nouvel élément doit rentrer en ligne de compte, l'application stricte du règlement attendant aux heures de fermeture hebdomadaire des commerces.

Cette année, l'heure de rupture du jeûne tournera autour de 22 heures, c'est-à-dire largement au-delà de l'heure de fermeture des commerces de jour. L'application stricte des heures de fermeture des commerces risque d'exacerber certaines tensions. Il est donc impératif d'intégrer cette nouvelle donnée, l'application stricte donc dans le dispositif Ramadan, qui jusqu'ici n'en tenait pas compte pour deux raisons : première raison, ce règlement n'était pas appliqué et deuxième raison, le mois de Ramadan étant déterminé sur base du calendrier lunaire, il est évolutif d'une année à l'autre et donc les heures de rupture du jeûne le sont également.

Ma question est de savoir si le Collège prévoit d'intégrer cette donnée dans le dispositif Ramadan, c'est-à-dire de ne pas appliquer le règlement de fermeture des commerces de jour pendant cette période ? Pour renseigner le public, assurer la fluidité du trafic automobile et veiller à la quiétude dans les rues, les policiers de la zone de Bruxelles-Ouest travaillent depuis quelques années déjà en partenariat avec les gardiens de la paix et des animateurs de la cellule de lutte contre l'exclusion sociale qui seront présents quotidiennement sur le terrain. Concrètement, comment se déroule ce partenariat, existe-t-il un centre de coordination et de concertation, dans l'affirmative, de qui est-il composé ?

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, l'occasion m'est donnée de vous souhaiter un bon mois de Ramadan, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers communaux. A l'approche du début du mois de Ramadan, et considérant l'impact socio-économique indéniable qu'il a sur la Commune, j'aimerais savoir si des mesures spécifiques seront prises durant cette période ? Lors de mon interpellation au sujet de l'interdiction d'ouverture des commerces après 20 heures, il y a déjà un an, et des éventuelles dérogations, Monsieur El Khannouss avait déclaré que d'une part, malgré l'existence de dérogations, elles ne pouvaient être appliquées à la période durant laquelle se déroule le Ramadan, et que d'autre part, étant donné que la gestion particulière que nécessite un tel afflux de clients et de personnes pour les commerçants durant cette période, dans le souci de faciliter ces flux, une grande tolérance serait appliquée. Je reprends évidemment ce qui se trouve dans les procès-verbaux.

Permettez-moi de revenir là-dessus et de vous demander ce que vous entendez concrètement par une plus grande tolérance, et dans de ce souci de plus grande tolérance, quel dispositif reste prévu ? Y a-t-il des mesures spécifiques et en quels termes ? À quoi peut s'attendre le commerçant en matière d'horaires et en matière d'accès notamment ? Si des mesures sont prévues, les commerçants en ont-ils été avisés, depuis quand et par quel billet ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vais peut-être vous étonner, mais j'aimerais bien que les commerçants ferment plus tôt, car il me semble que 20 heures, c'est une bonne heure. Pour moi, le mois de Ramadan est un mois de tranquillité et de quiétude et j'aimerais bien que ces commerçants puissent utiliser ces soirées-là avec leur famille et puissent passer un bon moment de rupture de jeûne. Parce que c'est ce qui leur manque, ils sont souvent dans leur commerce jusqu'à des heures très tardives et comme ils ouvrent déjà assez tôt dans la journée, je préférerais que nos musulmans jeûneurs répartissent leurs achats tout au long de la journée. Ça résoudrait en partie les problèmes de trafic et de stress qui ont lieu en fin d'après-midi et en début de soirée et souvent, on a même parfois des conflits et je trouve que ce n'est pas acceptable. En tant que Conseiller communal, je souhaiterais que nos musulmans et nos citoyens en général puissent répartir leurs achats tout au long de la journée et qu'ils respectent les horaires. C'est un mois de ressourcement, de tranquillité, de quiétude, de sagesse, de respect du voisinage, de respect du bien vivre ensemble et je recommanderais par la même occasion à nos jeunes aussi, de ne pas traîner tard le soir et de respecter le sommeil des gens. Je voudrais qu'ils utilisent ce mois de Ramadan pour revenir à eux-mêmes et se poser des questions quant à leur attitude en général et à leur comportement par rapport aux autres citoyens.

Merci de m'avoir donné la parole Monsieur le Président.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais faire une réponse globale par rapport aux deux interpellations.

Comme chaque année à la même période, l'Echevin en charge de l'Economie est interpellé par rapport au dispositif. Effectivement l'année dernière, j'ai donné une réponse complète qui sera la même cette année-ci par rapport au dispositif que le Collège met en place. C'est évidemment un dispositif général qui prend en compte la problématique de la mobilité dans la Commune, mais aussi les questions liées aux flux des personnes et bien évidemment, celles des commerces est aussi une préoccupation.

Je voudrais rappeler que l'heure d'ouverture et de fermeture des magasins, mais aussi le jour de congé, est une législation fédérale et que la Commune n'a évidemment pas grand-chose à dire, si ce n'est adopter une certaine politique par rapport à la gestion de l'ordre public, mais aussi la gestion du fonctionnement de la Commune qui de manière générale, est liée ici à cette période très particulière que sont les moments de fête. Je rappelle que la Commune prend aussi des dispositions lors des fêtes de fin d'année comme d'autres Communes du royaume et évidemment pour cette période très particulière qu'est celle du Ramadan, par rapport aux ouvertures et aux heures de fermeture des commerces, et surtout par rapport à cette législation sur laquelle nous n'avons aucune emprise. Je rappelle la loi du 10 novembre 2006 qui dans son chapitre deux et son article six prévoit que les commerces doivent fermer à huit heures et qu'ils ont droit à un jour de fermeture par semaine. Par rapport à cette législation, la seule chose que nous pouvons faire évidemment, c'est de pouvoir communiquer les possibilités qui existent de par cette législation, parce qu'on constate qu'au niveau des commerçants, il y a un grand déficit d'information et que le Collège et la Bourgmestre ayant la responsabilité de la sécurité d'une manière générale, prennent des mesures pour pouvoir permettre, vu le flux de citoyens qui vont en augmentant durant cette période, de faire en sorte que les choses se déroulent au mieux. Au mieux, ça veut dire aussi une plus grande tolérance par rapport aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins, dans la mesure où vous avez un nombre très important de personnes qui arrivent après les heures de travail. Il est tout à fait compréhensible que la Commune ne va pas s'empresser de demander aux commerçants de respecter les heures de fermeture à la minute près. Comme chaque année, la Commune va être extrêmement tolérante par rapport aux heures de fermeture des magasins au vu, je le rappelle, de la gestion très particulière de l'espace public à ce moment-là.

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a une communication qui est faite de la part de la Commune, un courrier va être envoyé dans les prochaines heures aux commerçants de l'ensemble du territoire de la Commune, expliquant les modalités pratiques qui seront mises en place par la Commune par rapport à ce moment particulier qui se déroule durant ce mois de Ramadan, c'est-à-dire les problèmes liés à la mobilité, comment les commerçants doivent communiquer par rapport à leurs clients, rappeler les différents parkings existants, mais aussi les différentes zones de stationnements possibles pour leur clientèle, rappeler aussi les problèmes liés à la sécurité alimentaire. L'AFSCA et le Laboratoire bruxellois vont être très attentifs, durant cette période, au respect des normes et des règles d'hygiène.

L'interpellation de Monsieur Ikazban par rapport aux dérogations, les dérogations sont évidemment reprises dans la loi de 2006 et malheureusement pour notre Commune, qui n'est pas ni en zone touristique, ni en zone particulière, les seules possibilités, ce sont les 15 jours que prévoit la loi et on ne peut y déroger. La Commune déroge déjà largement dans le cadre d'une année civile à travers différentes activités qui sont organisées par les noyaux commerçants, mais aussi durant les différentes fêtes reprises dans le calendrier officiel. La seule chose que peut faire la Commune dans le cadre de l'organisation du Ramadan, c'est premièrement d'organiser la mobilité d'une manière efficace, et je pense que nous le faisons relativement bien. L'année dernière, ça s'est bien passé. Ce sont aussi les différentes informations que nous donnons aux commerçants par rapport aux heures d'ouverture, mais aussi par rapport aux possibilités de parkings existants etc. Donc la Commune met tout en œuvre pour pouvoir faire en sorte que ce mois de Ramadan, qui je

le rappelle au-delà de son aspect religieux, est un moment extrêmement intense sur le plan économique. On voit la population se multiplier dans les noyaux commerciaux et donc, il est de notre devoir et de notre responsabilité de prendre les mesures utiles et nécessaires pour que les choses se déroulent au mieux et donc, pour l'aspect plus lié à la sécurité, je ne sais pas si la Bourgmestre veut rajouter l'un ou l'autre élément...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pendant cette période de Ramadan, des dispositions sont prises au niveau communal dans le cadre d'un véritable partenariat entre les travailleurs sociaux de rue, les gardiens de la paix et les policiers. Les travailleurs de rue sont présents tous les jours jusqu'à 21h45 et essentiellement dans trois quartiers : le quartier Maritime, le quartier du parvis Saint Jean-Baptiste et celui des Etangs noirs. Il y a une équipe de quatre travailleurs plus un responsable par quartiers. Il y a également le dispositif des gardiens de la paix. Il y a cinq agents qui sillonnent la Commune le week-end et huit agents en semaine, essentiellement dans le même quartier et aux mêmes heures. Il y a plus de policiers en fin d'après-midi et en soirée.

Ce dispositif fait un briefing chaque jour, l'après-midi à 15 heures, avec tous les participants au dispositif. Il y a également une réunion d'évaluation qui se fait chaque semaine avec le Chef de corps, le Fonctionnaire de prévention et moi-même.

L'Echevin de l'Economie vous a expliqué les mesures qui sont prises à l'égard des commerçants. Il y a une sensibilisation qui est réalisée par un avis qui est remis aux commerçants sur les conseils et les mesures à prendre pour un mois de Ramadan qui soit profitable à tous les citoyens sur le territoire de la Commune.

Il y a des dispositions qui sont prises en termes de mobilité et de stationnement. Il n'est pas envisagé de fermer la chaussée de Gand, mais comme nous avons une difficulté de places de stationnement, nous avons signalé aux commerçants qu'ils pouvaient toujours diriger leur clientèle vers le parking Brunfaut et le parking Delaunoy et nous avons pris différents contacts avec les acteurs sociaux et culturels pour les informer des différentes dispositions que nous prenons à l'occasion de cette période.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Écoutez, on ne va pas être très longs, mais on me répète ici presque exactement la même chose que ce qu'on a dit, il y a un an ici. Je m'interrogeais sur le fait qu'il y a des dérogations possibles, je l'avais expliqué il y a un an. Quand on m'explique à la fois qu'on ne peut pas donner de dérogation et qu'en même temps, il y aura une tolérance, je me pose toujours la question de savoir comment on peut donner une tolérance et en même temps dire qu'il faut faire respecter la loi et donc fermer les commerces à 20 heures. Je n'ai pas compris sur base de quoi on permet cette tolérance. Si vous avez cette tolérance, tant mieux, mais je dis simplement que ça pose un peu question.

Sur les dérogations, je rappelle effectivement qu'une des possibilités, c'est à l'occasion de festivités. Une partie du Ramadan peut être considérée comme une festivité.

Par rapport à la zone touristique, parce que la dernière fois, il y a un an, on m'avait dit que ce n'était pas possible, qu'il n'y avait que le Pentagone, que Bruxelles-Ville, ce n'est pas vrai, il y a d'autres endroits, car depuis lors, j'ai eu des informations, d'autres endroits donc où il est possible de le demander, comme par exemple le Molenbeek historique qui est une zone qui pourrait parfaitement être considérée comme étant un prolongement de la rue Dansaert etc. On a rénové cette place, on a inauguré cette place, c'est le premier espace partagé à Bruxelles qui en plus est doté maintenant d'un monument invisible qui va certainement attirer beaucoup de touristes, en tout cas, c'est ce qui a été dit par l'artiste ! Donc je pense qu'il faut creuser vraiment, il faut vraiment creuser profondément cette possibilité de faire reconnaître cette partie de Molenbeek en zone touristique notamment pour permettre une activité économique plus en adéquation avec les réalités socio-économiques et sociales du terrain.
